

## SEANCE DU 05 avril 2016

### PRESENTS : 13

Excusée : 1 personne avec pouvoir donné

En préséance, les membres du conseil se rendent à la Grand-Croix pour voir les travaux réalisés.

En ouverture de séance, il est débattu du devenir des bâtiments communaux. Très nombreux dans le village, ils ne sont plus adaptés aux besoins et ne produisent pas assez de recettes directes. Il faut rechercher des possibilités de les valoriser à la vente tout en gardant un local affectable à un cabinet médical et un autre pour le locatif d'urgence.

La caserne actuelle fait l'objet d'un projet d'adaptation pour un véhicule de très grand gabarit.

On prend connaissance de la dissociation des réseaux d'eaux usées et pluviales des résidences de l'OPAC.

Le bureau d'étude VEAC a finalisé le projet d'aménagement de la rue de Rampôt pour l'adapter aux différentes circulations.

Le carrefour de la zone artisanale est aussi à étudier et le courrier des riverains est pris en compte pour diverses remarques pertinentes.

Lors de travaux de la route de Meys, après la dissociation eaux usées et pluviales, les travaux de trottoirs et de chaussées devraient être terminés pour la foire.

Attention, à ce carrefour, la règle de la priorité à droite en agglomération s'impose.

Avant de procéder au vote des taux, les élus prennent connaissance de la baisse des dotations de 17 830.48 €, très dommageable pour la réalisation des projets qui s'imposent. Pour compenser en partie ce manque et pour rester dans une pratique harmonieuse sur le canton, les élus votent à l'unanimité une progression d'un point :

- taux taxe d'habitation : 14.92 %

- taux foncier bâti : 19.42 %

- taux foncier non bâti : 39.23 %

### 1. Budgets 2016

Commune	Dépenses	Recettes	Excédent 2015	Reprise	Affectation Cpt 1068
Fonctionnement	925 630.00	925 630.00	117 890.17	0	
Investissement	1 318 293.00	1 318 293.00	119 840.60	119 840.60	117 890.17

La maîtrise des dépenses de fonctionnement dépend beaucoup des aléas mais les postes de charges des dépenses énergétiques feront l'objet d'une mise en concurrence plus forte et des nouveaux comportements devront être mis en place pour contribuer aux économies.

Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultats de 2015	Reprise	Affectation Cpt 1068
Exploitation	91 000.00	91 000.00	- 9 743.03	- 9 743.03	0
Investissement	125 525.09	125 525.09	85 634.09	85 634.09	

Pour ce budget, cette année, le nettoyage de la dernière lagune est prévu.

<b>Commerce</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats de 2015</b>	<b>Reprise</b>	<b>Affectation Cpt 1068</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>9 612.00</b>	<b>9 612.00</b>	<b>4 493.48</b>	<b>0</b>	
<b>Investissement</b>	<b>6 312.03</b>	<b>6312.03</b>	<b>1 818.55</b>	<b>1 818.55</b>	<b>4 493.48</b>

Le budget du commerce reste positif et la dette s'éteint en 2023.

<b>Distributeur</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de 2015</b>	<b>Reprise</b>	<b>Affectation Cpt 1068</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>3 197.00</b>	<b>3 197.00</b>	<b>4 942.83</b>	<b>1 696.83</b>	
<b>Investissement</b>	<b>3 246.00</b>	<b>3 246.00</b>	<b>- 252.49</b>	<b>- 252.49</b>	<b>3 246.00</b>

Ce budget, qui est négatif en raison du retrait de la caisse d'épargne, doit être clos. Mais pour assurer un devenir à ce bâtiment, la gestion est dévolue au budget général de la commune.

Globalement, pour cette année, il faut avoir recours à une ligne de trésorerie en préfinancement de travaux pour 200 K.

Pour les travaux en cours, un seul avenant est présenté pour le lot électricité à La Grand-Croix qui nécessite un avenant technique avec des conséquences financières de moins de 5 % du montant du marché initial.

Pour essayer de débloquer les projets en zone N du PLU, une modification s'impose avant la révision du PLU. Il faut se mettre en harmonie avec les prescriptions du SCOT et les directives réglementaires récentes.

On prend connaissance de la décision de la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais de ne plus contribuer à l'équipement en informatique.

Pour le cinéma itinérant des Monts du lyonnais, qui demandait 666 €, les élus décident de participer pour 333 € comme prévu dans la convention approuvée en 2014.

## **2. Compte-rendu de la délégation au maire:**

- On prend note que SALVA TERRA, qui a obtenu son permis de construire des structures actuelles, prévoit un partenariat avec un organisme pour implanter un labyrinthe végétal.
- Suite aux problèmes avec les animaux errants et la capture d'un chien, le maire a décidé d'avoir recours aux services de la fourrière du Pays d'Astrée, qui propose des services plus adaptés aux besoins de la commune. Lors de la prise en charge, l'animal confié était porteur d'une puce électronique, en conséquence, les frais de fourrière sont à la charge du propriétaire. La cotisation communale annuelle est de 0.42 cts€/par habitant.
- La chapelle de la Bourrie se dégrade, l'arrêté de péril est en cours. Les héritiers connus seront informés de leurs obligations d'entretien. En attendant, les lieux sont sécurisés.
- Lecture de divers courriers.
  - Le centre de gestion a donné son accord à la commune pour les conditions d'horaires de travail et de modalité de récupération ou de rétribution de dépassements d'horaires.
  - La brocante est reconduite mais avec la suggestion qu'elle soit positionnée dans le village. Un accord de principe est donné.

- Il est donné lecture du courrier collectif des habitants de l'entrée nord du village qui font part des nuisances actuelles et de remarques pertinentes qui seront prises en compte lors des études des agencements.
- Pour les relevés électriques, un comité de défense des usagers prend position contre l'usage des compteurs « Linky » au motif qu'ils génèrent des ondes et que les données collectées sont très confidentielles.
- La visite de l'unité de méthanisation a été productive et appréciée par les élus qui ont eu la démonstration de la production d'énergie nouvelle à partir de sous-produits agricoles.
- Commission d'appel d'offres pour deux marchés : le local associatif et le city.
- La commission « économie » se réunira pour revoir les tarifs, notamment pour la salle bleue.

### **3. Bilan des commissions.**

- Le CCAS réfléchit à la réorganisation harmonieuse de ses animations et à une diversification pour que les personnes immobilisées bénéficient aussi d'une attention personnalisée. Lors du rassemblement, les écoles et les TAP continueront à être impliqués.
- Il faut bien faire passer toutes les informations qui peuvent être diffusées sur le panneau lumineux.
- Pour les ris à installer sur le parking de l'école (panneaux fixes avec cartes) le contenu portera sur la carte communale, le nom des voies et sur les services présents sur la commune.
- Le fleurissement est reconduit, l'action collective aura lieu le vendredi 20 mai à 18 heures.
- Le jury des fleurs passera le 28 juillet après la vogue.
- Le cyclo canton aura lieu les 4 et 5 juin, le comité d'organisation veut marquer le coup pour les 20 ans.
- Le comice des quatre cantons aura lieu à Chazelles-sur-Lyon le 25 et 26 juin 2016.

La séance est levée à 23 h.

Le secrétaire de séance : Gérard DENIS